

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1704/SG/FIN portant désignation du billeteur du Service des Contributions indirectes.

n° 72-1704/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
18 décembre 1972

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1973

Date du numéro
10 janvier 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Douale Darar Abar, contrôleur des contributions, est désigné en qualité de billeteur du service des contributions indirectes en remplacement de M. Pécoul Albert. Art. 2. — L'intéressé percevra l'indemnité de responsabilité prévue par l'arrêté n° 69-1234/SG/CG du 13 août 1969. Art. 3. — La présente décision est applicable à compter du 1er janvier 1973.